



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

#### 159<sup>e</sup> session

Genève, 12-15 mars 2013

Point 4.6.2 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements  
à des Règlements existants, proposés par le GRB**

## **Proposition de complément 9 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)**

### **Communication du Groupe de travail du bruit\***

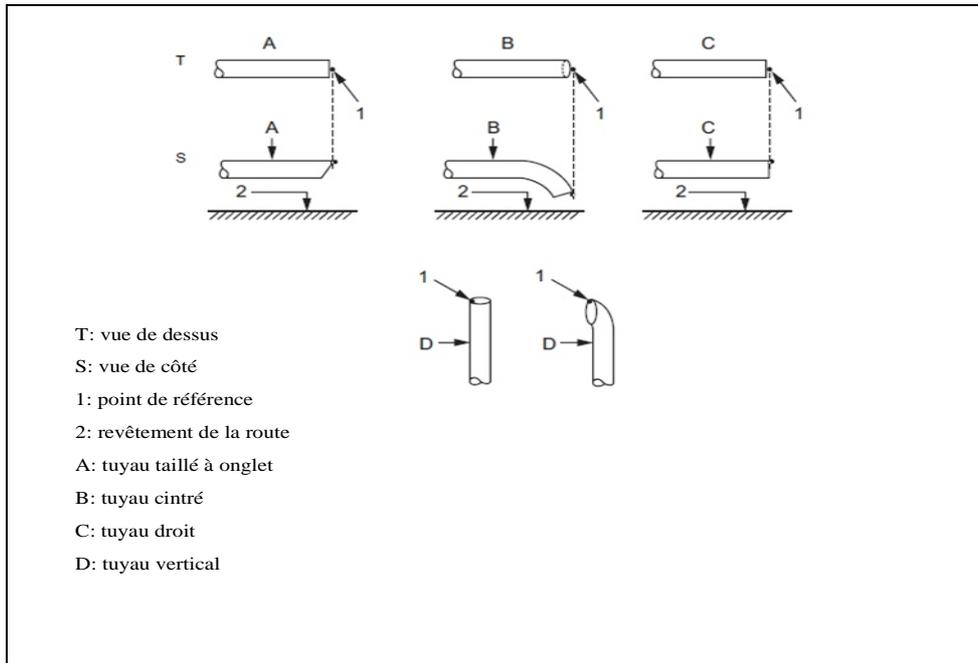
Le texte ci-après, que le Groupe de travail du bruit (GRB) a adopté à sa cinquante-sixième session, vise à modifier la figure représentant les points de mesure du bruit émis par le véhicule en mouvement. Il est fondé sur le document informel GRB-56-03, tel qu'il est reproduit à l'annexe II du rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRB/54, par. 8). Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Annexe 3, appendice, figure 2, modifier comme suit:

«Figure 2



».